

**Procès-verbal de la 92<sup>ème</sup> assemblée générale de l'UPSA-VAUD****YMECA – Yverdon-les-Bains le 18 juin 2025****Présidence**

M. Nicolas Leuba

**Membres présents**

Bandieri Sàrl, M. Patrick Aeschlimann  
Bandieri Sàrl, Mme Corinne De Pascale  
Garage du Vernay SA, M. Michael Bill  
Garage du Vernay SA, M. Toni Da Silva  
ASB Auto Secours, M. Rudolf Blatter  
ASB Auto Secours, M. Ginestra Nicodème  
Bottone Car SA, M. Stéphane Bottone  
Garage de Ballaigues SA, M. René Bourgois  
Scania Suisse SA, M. Aleksandar Bozic  
Garage Brender SA, M. Patrick Brender  
Larag SA Echandens, M. Admir Brkic  
Larag SA Echandens, M. Michael Gusset  
Larage SA Echandens, M. Jean-François Pichollet  
Garage du Gros-de-Vaud, M. Cyril Chevalley  
Emil Frey Crissier, M. Damiano Contino  
Garage et Auto Pascal Cordey Sàrl, M. Pascal Cordey  
Garage Desmeules Sàrl, M. John Desmeules  
AHG-Cars Avenches SA, M. Vincent Divorne  
Garage Dupasquier SA, M. Grégoire Dupasquier  
Man Truck and Bus Suisse SA, M. Cédric Flückliger  
Man Truck and Buss Suisse SA, M. Jean-Claude Goffeney  
Groupe Leuba, M. Alexandre Gulizia  
Groupe Leuba, M. Fernando Traversa  
Garage Kolly Aigle SA, M. Dominique Kolly  
Liechti Automobile SA, M. Claude Liechti  
Liechti Automobile SA, Mme Anne Liechti  
DM Mécanique, M. Alexandre Mermoud  
Autocorner J.-C. Oberson, M. Jean-Claude Oberson  
J. Oulevey SA, M. Eric Oulevey  
J. Oulevey SA, M. Alexandre Oulevey  
Bouby-Rolls SA, M. Christian Rime  
Emil Frey Nyon, M. Isa Selmani  
Automobiles Senn SA, M. Pierre-Daniel Senn  
Garage Zénith, M. Blaise Zuchuat  
Garage d'Ecublens SA, M. Christian Donzallaz  
Carrosserie Garage Casale Sàrl, M. Marcello Casale

**Membres excusés**

Rochat & Fils Automobiles SA, M. Stéphan Rochat  
J.-P. Martinet, mécanique SAM, Samuel Golay  
Garage Balcon du Jura Sàrl, Christophe Cuendet  
Garage Guex SA, M. Daniel Guex  
Garage Sport Auto JF SA, M. Eliseo Silvestri  
Garage et Carrosserie Gross Sàrl, M. Christian Gross  
Garage Croix Blanche Coppoz SA, M. Régis Clément

Garage de l'Asse, M. John Chambaz  
Emil Frey St-Légier, M. Gérald Bressous  
Garage d'Orsay, M. Laurent Paris

**Membre passif présent** M. Claude Pilet

**Membres d'honneur  
présents** M. Roland Bandieri  
M. Antoine Martin  
M. Philippe Monnard  
M. Jean-Pierre Trachsel

**Invités présents** UPSA-Jura, M. Nicolas Chapuis  
UPSA-AGVS, M. Fabrice Prieto  
Centre de formation UPSA-Vaud – YMECA, M. Olivier Rochat  
Centre de formation UPSA-Vaud – YMECA, M. José Garcia  
Centre Patronal, Mme Helena Druey  
M. Marcel Clerc  
M. Jean-François Tosetti

**Invité excusé** UPSA-Valais, M. Pierro Vianin

**Réviseurs présents** Intermandat SA, M. Laurent Borgeaud  
Intermandat SA, M. Jérôme Briand

**Invité-intervenant** Service des automobiles et de la navigation (SAN),  
M. Pascal Chatagny

**Procès-verbal** M. Pierre-Michel Vidoudez, secrétaire général

---

## 1. Accueil, approbation de l'ordre du jour et désignation des scrutateurs

Après avoir salué le 2<sup>ème</sup> vice-président et membre du comité directeur de l'UPSA-Suisse et membre de l'UPSA-Vaud, Dominique KOLLY, le vice-président de l'USAM et membre de l'UPSA-Vaud Pierre-Daniel SENN, les membres d'honneur présents et les membres, le président ouvre la séance à 16h30 en souhaitant la bienvenue aux participants.

Il constate que la convocation a été valablement notifiée, pour la première fois par voie électronique, dans les délais statutaires et que l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Il fait voter l'approbation de l'ordre du jour tel que notifié avec la convocation.

**A l'unanimité, l'assemblée générale approuve l'ordre du jour**



Il rappelle que les décisions de l'assemblée générale se prennent à la majorité des personnes présentes mais que cette année, comme il est prévu de modifier les statuts, la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents est requise.

Il constate que 25 membres sont présents ce qui porte ladite majorité à 17.

Il propose de nommer deux scrutateurs parmi les membres d'honneur présents.

**Philippe MONNARD et Jean-Pierre TRACHSEL sont désignés et acceptent le mandat qui est validé à l'unanimité par l'assemblée générale.**

## **2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2024**

Le procès-verbal de la dernière séance a été transmis à chaque membre en même temps que la convocation. Aucune observation n'ayant été formulée, tant avant qu'au cours de la présente assemblée, le président propose de procéder à son approbation.

**A l'unanimité, l'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2024**

Le président remercie son auteur, Pierre-Michel Vidoudez.

## **3. Message du président**

Le président demande une minute de silence en souvenir des membres de l'UPSA-Vaud disparus au cours de l'année écoulée.

Il remercie ensuite les sponsors : AUTOLINA, BCV, BELGOM, ESA, MAN TRUCK et VOLVO, pour leur confiance et leur soutien indéfectible et dont la générosité sans faille a permis de financer la présente assemblée et d'animer la suite de la soirée.

Le président donne ensuite lecture de son discours et rapport à l'assemblée générale reproduit ci-dessous :

*Mesdames, Messieurs, chers membres et amis,*

*L'année 2024 a marqué une nouvelle étape dans le développement et la consolidation de l'UPSA-Vaud.*

*Dans un environnement exigeant, nous avons poursuivi notre mission avec constance, engagement et responsabilité.*

*Notre réalisation majeure de l'année reste sans conteste l'ouverture complète et la consolidation du Centre de formation YMECA à Yverdon-les-Bains.*

*Cet outil, désormais pleinement opérationnel, incarne notre vision d'une formation tournée vers l'avenir : ateliers modernes adaptés à toutes les motorisations, installations photovoltaïques durables et partenariats renforcés avec les écoles et institutions du canton.*



*Cependant, nous devons aussi faire face à une réalité préoccupante : l'érosion de notre base de membres. La diminution du nombre de garages affiliés, liée à des cessations d'activité ou des reprises par des groupes extérieurs à l'UPSA, nous oblige à réagir.*

*En 2024, nous avons lancé une dynamique de prospection plus ciblée, confiée à notre conseiller clientèle Fabrice PRIETO, que je remercie ici pour son engagement, et initié un groupe de travail pour rendre notre offre plus attractive.*

*Mieux valoriser les avantages concrets de l'adhésion est une priorité stratégique.*

*Sur le plan social, l'ouverture des négociations pour une nouvelle convention collective de travail des garages vaudois est une avancée importante.*

*L'objectif est clair : offrir un cadre plus simple, plus moderne, intégrant les besoins des employeurs comme ceux des collaborateurs, y compris les apprentis.*

*Notre communication a également été renforcée grâce aux événements « Cinq à 7 » organisés à YMECA.*

*Ces rencontres, bien que perfectibles en termes de participation, ont permis d'aborder des enjeux-clés tels que la transition numérique et la protection des données, le modèle d'agence ou encore la place des femmes et la santé des collaborateurs dans notre branche.*

*Enfin, le comité a initié plusieurs démarches structurelles visant à assurer une gestion plus rigoureuse de l'association : mandat à une fiduciaire pour un contrôle ordinaire en lieu et place du contrôle restreint habituel, audit organisationnel et financier et réflexion sur une éventuelle séparation entre l'association et le Centre de formation.*

*L'année 2025 s'annonce tout aussi dense, avec pour priorités la consolidation financière, le renforcement de notre proximité avec les membres, la valorisation de nos métiers, et l'aboutissement de la nouvelle CCT.*

*Je tiens à remercier chaleureusement les membres du comité, notre secrétariat, le Centre Patronal, les équipes du FIP, ainsi que toutes celles et ceux qui contribuent au rayonnement de notre section et à la réussite du Centre YMECA.*

*En cette année de jubilé de notre Centre de formation, je tiens tout particulièrement à saluer la vision de ceux qui ont imaginé et collaboré à la création du Centre et surtout à tous les formateurs et enseignants qui ont contribué depuis 40 ans et qui continueront pour les 40 prochaines années au moins, à maintenir l'excellence de nos formations. Je vous propose de les applaudir.*

*Merci de votre confiance et de votre engagement à nos côtés car c'est ensemble que nous continuerons à l'avenir à relever les défis technologiques, environnementaux et sociétaux.*

*Ensemble nous sommes plus forts, ensemble nous irons plus loin et comme le dit notre slogan ensemble nous saurons rester sur la bonne voie !*

*Vive l'UPSA-Vaud, vive le Centre de formation, vive YMECA !*

#### 4. Rapports d'activités

Le président rappelle que le rapport du président et du Comité, ainsi que celui du président de la Commission de la formation professionnelle, figurent dans le rapport annuel 2024, transmis avec la convocation à l'assemblée tenue ce jour. Il précise que ce document a, en outre, été mis en ligne sur le site Internet de l'UPSA-Vaud, dans la partie réservée aux membres, depuis plus de 10 jours.

Il part donc du principe que chacun a pu en prendre connaissance dans le délai statutaire et que sa lecture intégrale n'est pas demandée. Constatant que ce n'est pas le cas, il propose donc d'adopter conjointement ces deux rapports tout en précisant que le rapport du président de la commission de la formation professionnelle sera complété et mis à jour par Alexandre OULEVEY, à qui il cède la parole pour son traditionnel discours, dont la teneur est la suivante :

*« Voici mon rapport concernant la commission de la formation professionnelle pour la dernière période en quelques points :*

##### **1. Commission de la formation professionnelle.**

*Métiers commerciaux.*

*Effectifs au 16 juin :*

<i>Métier</i>	<i>3ème</i>	<i>2ème</i>	<i>1ère</i>
<i>GCD After Sales</i>	<i>40</i>	<i>50</i>	<i>51</i>
<i>Assistant GCD AF</i>		<i>1</i>	<i>1</i>
<i>GDC Sales</i>	<i>8</i>	<i>11</i>	<i>7</i>
<i>Assistant GDC Sales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Employé de com.</i>	<i>33</i>	<i>20</i>	<i>16</i>
<i>Totaux</i>	<i>71</i>	<i>82</i>	<i>75</i>

*Les chiffres 2 et 3<sup>ème</sup> tiennent compte d'éventuel répétant.*

*CFP 4 roues et métiers techniques*

*Effectifs actuels au 16 juin*

<i>Métier</i>	<i>3 et 4<sup>ème</sup></i>	<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>1<sup>ère</sup></i>
<i>Mécatronicien léger</i>	69	26	21
<i>Mécatronicien VU</i>	17	5	3
<i>MMA léger</i>	88	93	94
<i>MMA VU</i>	15	14	16
<i>Assistant</i>		24	23
<i>Totaux</i>	189	162	157
<i>Mécanicien motos</i>	29	21	23
<i>Mécanicien cycles</i>	35	19	19
<i>Totaux 2 roues</i>	64	40	42
<i>Totaux techniques</i>	253	202	199

*Le nombre total d'apprentis sous contrat est de 882 pour la technique et le commercial réuni, donc 508 Upsa et 146 2roues en technique et 228 en commercial.*

## **2. CFP 4 roues.**

*Nous sommes entrés dans une phase de recrutement d'un nouveau commissaire professionnelle. En effet M. Raphaël Bertossi fera valoir son droit à une retraite bien méritée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2026. Nous recherchons une personne pour un poste à plein temps car M. José Garcia désire poursuivre son activité à mi-temps.*

*Sinon l'activité ne manque pas pour eux et notre conseiller aux apprentis car il y a de plus en plus de situations difficiles à accompagner.*

## **3. Salon des métiers 2025.**

*Comme cela sera évoqué, nous devons trouver l'équilibre financier au plus tôt. Et cela commence par cette manifestation.*



*Pour l'édition de cet automne, nous serons seulement accompagnés des 2 roues. Carrosserie suisse romande a entrepris une participation autonome et l'ASTAG pour d'autres raisons et une nouvelle campagne de recrutement ne désire pas participer cette année.*

*Nous avons de ce fait redimensionné le stand à la hauteur de nos besoins soit 120 m2 et un budget de l'ordre d'environ 60'000.-. Ce stand sera plus simple mais répondra cependant à sa fonction primitive de promotion de nos métiers.*

*Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux du 18 au 23 novembre prochain.*

#### **4. Examens 2025.**

*Quelques chiffres sur la session de cette année qui s'est terminée hier. Bien entendu ne nous demander pas de résultats car tout n'est de loin pas encore corrigé.*

*192 candidates et candidats pour cette session. 25 assistants, 90 mécaniciens légers et 15 utilitaires et 52 mécatroniciens légers et 10 utilitaires. En léger recul par rapport à l'année précédente.*

#### **5. Tests d'aptitude.**

*Voici les résultats des quatre sessions. 353 candidats présents sur 385 inscrits. 76 jeunes ont atteint les objectifs pour mécatroniciens, 117 pour mécaniciens de maintenance, 47 pour assistants et 112 un résultat malheureusement insuffisant. A noter que dans ces chiffres il y a 32 réussites sur les 57 candidats pour les 2 roues.*

*Avec un taux de 62,33 % de réussite, c'est une session nettement en deçà des dernières années. Le but étant que chaque entreprise formatrice trouve un ou des apprentis à la hauteur de leur espérance, nous gageons que ce sera le cas de tous.*

*Et il y a eu une dernière session sur inscription aujourd'hui. Le résultat seront connus très rapidement.*

#### **6. Promotions.**

*Notre cérémonie aura lieu à la Halle des Fêtes de Payerne le 9 juillet à 17h30.*

*Nous vous attendons cordialement et nombreux dans la Broye.*

*La cérémonie sera suivie d'un joli apéritif campagnard.*

*La formule de cette année coutera environ 70'000 tva incluse et nous permettra des économies de l'ordre des plus de 40'000.- en rapport de l'année dernière.*

#### **7. Comité de direction du Centre et Centre de formation.**

*Tout d'abord je vais débiter par une EXCELLENTE nouvelle, la Fonpro a décidé d'accorder à nouveau un ratio de cinq pour l'exercice 2024-2025 ce qui va nous apporter une rentrée d'argent considérable de l'ordre de Frs 350'000.- à 400'000.- pour l'exercice comptable 2025.*

*Un tel ratio n'est pas gravé dans le marbre, la démarche de faire augmenter le forfait jour/apprenti est en cours d'élaboration par la Centrale à Berne et La fiduciaire Figas SA*



*étudie et rassemble actuellement auprès de tous les cantons les coûts réels dans le but que l'UPSA puisse déposer une demande formelle auprès du SECO. Sachant que nous sommes quasiment le seul canton qui ne bénéficie pas de « loyers offerts », le règlement stipule qu'une valeur locative doit être prise en compte. Nous avons insisté auprès de la centrale qui ne l'a pas des mieux perçu. Mais bref une augmentation de l'ordre de Frs. 10.- jour/apprenti couvrirait nos frais.*

*Affaire à suivre de très près.*

*Dans le but de rentabiliser notre Centre et en supplément des locations de salles, nous avons étoffé notre offre de cours de formations continues. En plus des cours pour l'utilisation des fluides frigorigènes, des cours haut voltage HV1 et HV2 et bientôt HV3 puis hydrogène. Nous allons poursuivre sur cette dynamique avec d'autres produits, Comme les brevets de conseillers de service et du diplôme fédéral dès l'année prochaine.*

*D'autres cours et synergies avec Esa et Derendinger ont été introduites concernant des cours que nous dispensons déjà. Cela nous permet de compléter le nombre de candidats à nos cours.*

*La mise en conformité de notre école au danger AMOK est à bout touchant et nous disposerons alors d'un système d'alerte adéquat en cas de graves dangers tant intérieurs qu'extérieurs.*

*La certification Eduqua est terminée et réussie. C'est une excellente nouvelle.*

*La collaboration, tant au niveau des collaborateurs qu'au niveau de la direction, fonctionne à notre grande satisfaction. Un grand remerciement à chacune et chacun et surtout à toutes les personnes qui donnent de leur temps pour la formation professionnelle. Et je ne vais pas oublier les bons liens avec nos partenaires que sont l'Epsic, l'Etml et la DGEP ce dont je les remercie.*

*Et pour conclure je ne vais volontairement pas parler de l'aspect financier qui sera expliqué en long et en large lors des rapports ordinaire et financier. Merci de votre attention.*

Le président remercie M. OULEVEY pour son travail et son rapport qui vient compléter, rappelle-t-il à l'assemblée, celui déjà inclus dans le rapport annuel.

Il profite d'adresser ses félicitations à M.Olivier ROCHAT, ainsi qu'à toute l'équipe du Centre de formation – doyens, formateurs et personnel administratif – pour le travail remarquable accompli au cours de ce premier exercice réalisé sur une année complète. La salle applaudit chaleureusement.

Il propose ensuite de voter en bloc l'adoption des rapports.

**A l'unanimité et par acclamations, le rapport du président et du Comité, ainsi que le rapport du président de la Commission de la formation professionnelle sont adoptés en bloc par l'assemblée générale.**

## 5. Présentation des comptes 2024 et du budget 2025

### 5.1. Présentation des comptes

Le président rappelle les événements qui ont conduit le comité à opter pour un contrôle ordinaire en lieu et place du contrôle restreint habituellement pratiqué. Il indique ensuite que le Comité a souhaité aller plus loin en mandatant non seulement un contrôle ordinaire, mais également un audit financier et de gestion dont les conclusions seront rendues à l'automne.

Le secrétaire général, M. Pierre-Michel VIDOUDEZ présente ensuite les comptes 2024. Il précise que ces derniers ont été intégrés au rapport annuel, afin que chacun puisse en prendre connaissance avant l'assemblée de ce jour.

Il présente le bilan au 31 décembre 2024 qui indique un montant d'actifs et de passifs de CHF 7'612'467.-. Le capital s'élève quant à lui à CHF 218'880.-.

L'année 2024 se clôt par un excédent de charges de CHF -179'227.- (contre CHF -204'529.- en 2023).

 Analyse du bilan comparatif (2023 vs. 2024)

	Élément 2023	2024	Évolution
Total actif	8'062'680.12 CHF	7'612'467.27 CHF	▼ -5.6 %
Actifs circulants	3'672'023.45 CHF (45.5%)	3'356'935.51 CHF (44.1%)	▼ -8.6 %
Actifs immobilisés	4'390'656.67 CHF (54.5%)	4'255'531.76 CHF (55.9%)	▼ -3.1 %
Fonds étrangers	3'512'062.89 CHF (43.6%)	3'241'077.10 CHF (42.6%)	▼ -7.7 %
Fonds propres	4'550'617.23 CHF (56.4%)	4'371'390.17 CHF (57.4%)	▼ -3.9 %

 Le bilan reste globalement sain, avec une prépondérance des fonds propres, ce qui est positif.

En comparant les bilans 2023 et 2024, nous constatons une diminution de l'excédent de charges, bien qu'il demeure important. Malgré cela, le bilan 2024 reste globalement sain avec une majorité de fonds propres, ce qui constitue un élément positif.

Le secrétaire général présente ensuite les comptes de résultats au 31 décembre 2024.

Comme à l'accoutumée, le comité a décidé de présenter le résultat cumulé des activités d'exploitation, à savoir :

- Pour l'association :
  - Y compris le poste « relations publiques »
- Pour la formation professionnelle globale, qui inclut :
  - La formation professionnelle



- Le Centre de formation, en particulier les cours interentreprises (CIE)
- Ainsi que les activités liées au Salon des métiers

Le résultat global de l'association fait apparaître une perte de CHF 3'050.- en 2024, soit un montant nettement inférieur à celui enregistré en 2023 qui s'élevait à CHF 108'816.-.

De son côté, la formation professionnelle affiche également un déficit en baisse, soit CHF 176'227.- contre CHF 524'713.- l'année précédente.

Il s'agit pertes significatives, même si leur ampleur a fortement diminué par rapport à 2023.

Concernant le poste « relations publiques », les charges ont augmenté de près de CHF 104'000.-. Cette hausse s'explique par le décalage dans le paiement des frais de location du SwissTech Convention Center :

- En 2023, ces frais avaient été pris en charge par la CPP-GV. Puis refacturés à l'UPSA-Vaud ;
- En 2024, ils ont été directement payés par l'UPSA-Vaud, puis refacturés à la CPP-GV.

Il en résulte que les frais des promotions 2023 ont été comptabilisés en 2024, en plus des frais de l'année en cours. Cela explique l'augmentation marquée de ce poste par rapport à l'année précédente. À l'inverse, le poste « Salon des métiers » a connu une forte diminution, liée à la réduction de la surface et de l'ampleur du stand. Les charges ont presque été divisées par deux, traduisant l'une des premières mises en œuvre des mesures d'économies décidées par le Comité. Ainsi, la perte associée est passée de CHF 100'000.- à moins de CHF 10'000.- pour ce poste.

En comparant les différents secteurs d'activité, nous remarquons que les pertes proviennent principalement du Centre de formation. Toutefois, leur ampleur a nettement diminué par rapport à 2023.

Les subventions ont permis de couvrir une partie des charges liées aux CIE. Cependant, ces charges ont été alourdies par plusieurs éléments exceptionnels :

- Equipement d'un nouvel atelier (CHF 58'000.-)
- Frais d'entretien et de nettoyage liés aux journées portes ouvertes (env. CHF 20'000.-)
- Achat de matériel informatique et de diagnostic (CHF 73'000.- contre CHF 20'000.- budgétés).
- Points positifs à retenir : le produit des formations dispensées à YMECA est en légère hausse
- Les charges liées à YMECA, ainsi qu'aux activités de promotion des métiers sont en diminution.
- Points d'attention : il demeure une dépendance structurelle aux subventions cantonales (FONPRO), sur lesquelles l'UPSA-Vaud n'a pas de maîtrise directe

- Le résultat demeure déficitaire, malgré une baisse notable des charges.

En conclusion, l'exercice 2024 présente des améliorations sensibles par rapport à 2023, preuve que les différentes mesures adoptées commencent à porter leurs fruits.

Toutefois, la situation reste fragile à moyen terme, et la pérennité de l'activité dépendra de la capacité de l'UPSA-Vaud à stabiliser durablement les charges du Centre de formation et à diversifier ses sources de revenus.

Les mesures décidées lors de la dernière assemblée générale sont en cours de mise en œuvre (maîtrise des charges, augmentation du forfait du jour apprenti, facturation des cours aux entreprises, adaptation des prix des brevets notamment). D'autres mesures sont également à l'étude afin de renforcer l'équilibre financier de l'association.

Le secrétaire général rappelle, en outre que, bien qu'il n'y soit pas tenu légalement, le Comité a décidé cette année de procéder à un contrôle ordinaire et non restreint des comptes de l'association, incluant ceux du Centre de formation.

Cette démarche visait à s'assurer que les comptes sont tenus conformément aux obligations légales et statutaires.

Sans anticiper la lecture du rapport de l'organe de révision, il tient à souligner qu'aucun manquement ni irrégularité n'a été constaté dans la tenue des comptes.

Enfin, il rappelle que le Comité et la direction du Centre de formation mettent tout en œuvre pour rétablir durablement l'équilibre financier. Toutefois, un délai estimé de 3 à 5 ans sera probablement nécessaire pour atteindre cet objectif.

Le secrétaire général rappelle à l'assemblée que cette situation avait été anticipée dès l'élaboration du projet YMECA, ce qui avait conduit à la constitution de réserves pour pallier les effets de cette période transitoire.

Un membre demande si une demande de baisse de loyer a été envisagée par le Comité compte tenu de la baisse des taux hypothécaire au cours de l'exercice.

Le secrétaire général et le président répondent successivement que la question a été étudiée, mais qu'une telle démarche ne serait pas très opportune sur le plan diplomatique, en raison de la structure du financement d'YMECA.

Ils expliquent que le bâtiment est la propriété du FIP (Fonds interprofessionnel de prévoyance), qui a financé les travaux à hauteur de CHF 27 millions. Le rendement du bien immobilier permet notamment de garantir le financement de la prévoyance professionnelle des garagistes vaudois. Ainsi, ce qui serait économisé d'un côté pourrait avoir un impact de l'autre. En revanche, une alternative actuellement à l'étude consiste à envisager une réduction de la garantie de loyer, actuellement fixée à CHF 2 millions, dont une partie pourrait potentiellement être libérée.

Le secrétaire général indique que des tractations sont sur le point d'aboutir pour la sous-location annuelle d'une partie des salles de classe à un tiers, ce qui devrait contribuer à alléger les coûts de location.



Aucune autre question ni remarque n'étant formulée, le président remercie M. Pierre-Michel VIDOUDEZ pour ses explications, puis adresse ses remerciements au Centre Patronal et plus particulièrement à M. Pascal DOUCHEZ, comptable en charge des comptes de l'UPSA-Vaud, pour sa disponibilité durant le contrôle ordinaire ainsi que pour le travail accompli durant cette année de transition et de nouveautés.

Il ouvre à nouveau la discussion sur les comptes 2024, en indiquant se tenir à disposition de l'assemblée, tout comme les membres du Comité présents, pour répondre à d'éventuelles questions.

Il n'y en a pas.

Le président propose de passer au rapport de l'organe de révision des comptes et invite M. Laurent BORGEAUD, expert-comptable diplômé, expert-réviseur agréé et associé de la société fiduciaire Intermandat SA, à prendre la parole.

## **5. 2. Rapport de l'organe de vérification des comptes par la fiduciaire Intermandat SA**

M. Laurent BORGEAUD donne quelques explications sur le contenu d'un rapport ordinaire (par rapport à un contrôle restreint). Il salue la démarche volontaire du Comité tout en expliquant le déroulement du contrôle et en précisant que la vérification de certaines mesures mises en place en cours de contrôle ne pourra se faire qu'à l'automne 2025.

Il donne ensuite lecture du rapport de l'organe de vérification des comptes qui recommande, en conclusion, leur approbation.

Le président le remercie pour ses explications, la lecture du rapport, ainsi que pour le travail de révision effectué toujours avec rigueur et professionnalisme.

Il demande à l'assemblée si elle a des questions. Ce n'est pas le cas.

Il propose alors de soumettre au vote l'approbation des comptes 2024.

## **5. 3. Approbation des comptes**

Sur la base du rapport de l'organe de révision et des recommandations de votre comité, le président invite à approuver les comptes 2024.

Il demande s'il y a des oppositions : il n'y en a pas.

Il demande s'il y a des abstentions : il n'y en a pas non plus.

Il demande qui approuve les comptes en votant à main levée.

**Le président constate que l'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes 2024.**

## **5. 4. Décharges**

### **i. Du Comité**

Au vu de l'approbation des comptes, le président invite l'assemblée à donner décharge au comité et au service comptable du Centre Patronal.

Il demande s'il y a des oppositions ? Ce n'est pas le cas.

Des absentions ? Ce n'est pas le cas non plus.

**Le président constate que la décharge est donnée à l'unanimité de l'assemblée générale au Comité et au Centre Patronal pour leur gestion des comptes 2024.**

### **ii. De l'organe de révision des comptes**

Le président fait ensuite voter la décharge de l'organe de révision.

**A l'unanimité, sans opposition ni abstention, la décharge est donnée à l'organe de révision.**

## **5. 5. Présentation du budget 2025**

Le président redonne la parole au secrétaire général pour la présentation du budget 2025. Ce dernier précise que la procédure se déroulera en deux temps : après la présentation du budget, l'assemblée devra valider le montant des cotisations, avant de procéder à l'approbation du budget lui-même.

Le secrétaire général présente et commente le budget. Il précise que celui-ci reprend les éléments du budget 2024. Il reflète une grande prudence, avec des revenus évalués à la baisse et des charges estimées avec précaution, tout en restant dans la marge de ce qui était raisonnablement connu au moment de son élaboration en novembre 2024. Plusieurs séances de travail ont eu lieu avec la direction du Centre de formation, le Comité et le service comptable, avant que le comité le valide.

Il indique que le budget a été approuvé par le comité avant que la FONPRO n'annonce, fin mai 2025, la reconduction de sa subvention pour l'année à venir. De ce fait, bien que le budget reste déficitaire, il devrait en réalité conduire à un excédent de charges inférieur à celui initialement projeté. Néanmoins, compte tenu des délais imposés par le contrôle ordinaire, le Comité a décidé de le maintenir en l'état.

Le secrétaire général indique encore que les démarches visant à augmenter le forfait du jour-apprenti sont en cours auprès de l'UPSA-Centrale et des autorités fédérales compétentes. Le résultat ne sera pas connu avant 12 à 24 mois. Il rappelle qu'une augmentation même modeste de CHF 10.- permettrait d'atteindre un équilibre financier et que cette mesure représente l'un des leviers principaux envisagés.

Par ailleurs, il rappelle que, dès 2025, le coût des brevets sera revu à la hausse afin de s'aligner sur ceux pratiqués dans les autres cantons romands. Cette mesure décidée l'an passé devrait également porter ses fruits à partir de 2025/2026.



Il mentionne également que le catalogue des cours de formation continue dispensés à YMECA continuer de s'étoffer au fil des collaborations avec d'autres institutions et prestataires de formation. Il invite chaleureusement les membres à y participer et à encourager leurs collaborateurs et leurs réseaux à en bénéficier, rappelant que ces formations sont ouvertes à toutes et tous.

Enfin, il indique que le Comité n'a pas souhaité modifier le montant des cotisations pour cette année.

Il demande à l'assemblée s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Il propose donc de passer à la fixation des cotisations.

### **5. 6. Fixation des cotisations 2025**

Le président indique que le Comité a constaté une grande disparité dans les cotisations appliquées par les différentes sections. Ces écarts s'expliquent par des raisons historiques et l'usage de modes de calculs différents.

Afin d'harmoniser cette situation, le Comité a chargé une commission ad hoc de réévaluer les avantages de devenir membre de l'UPSA-Vaud et de réviser le barème des cotisations.

Toutefois, il précise que les travaux de cette commission sont toujours en cours.

Dans l'attente de leur conclusion, le Comité propose à l'assemblée de maintenir, pour 2025, la cotisation inchangée par rapport à 2024, à savoir :

CHF 250.- finance d'entrée unique

CHF 100.- par entreprise

0.15% des salaires AVS

Le président demande s'il y a des questions : ce n'est pas le cas.

Il fait procéder au vote.

**Par décision unanime de l'assemblée générale, sans opposition ni abstention, le montant des cotisations 2025 reste donc inchangé par rapport à 2024.**

### **5. 7. Approbation du budget 2025**

Sur la base des explications fournies par le secrétaire général et du vote unanime sur le maintien des cotisations, le président propose à l'assemblée de valider le budget 2025.

Il demande s'il y a des oppositions : il n'y en a pas.

Il demande s'il y a des abstentions : il n'y en a pas non plus.

**Le président constate que le budget 2025 est approuvé à l'unanimité.**



Le président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée à l'unanimité sur les questions financières et comptables et confirme que le prochain comité mettra tout en œuvre pour s'en montrer digne. Il propose de passer aux élections statutaires.

## **6. Elections statutaires**

Trois années se sont écoulées depuis le dernier renouvellement du comité.

Conformément à l'article 11 des statuts, il appartient à l'assemblée générale d'élire le président, les membres du comité et l'organe de contrôle. Le président propose de procéder à l'élection dans cet ordre. Il passe la parole au vice-président M. Claude LIECHTI, afin qu'il procède à l'élection du président.

### **6.1 Du président**

Le vice-président constate qu'à ce jour aucune candidature n'a été reçue pour la fonction de président.

Il demande aux personnes présentes s'il y a une candidature spontanée. Ce n'est pas le cas.

Il indique que le président actuel, M. Nicolas Leuba, en fonction depuis le 20 juin 2013, a accepté de se représenter pour un nouveau mandat. Il le remercie au nom du Comité pour tout le travail accompli depuis plus d'une décade maintenant, puis invite l'assemblée à procéder au renouvellement de son mandat de président de l'UPSA-Vaud en levant la main.

**Il constate qu'il n'y a ni oppositions ni abstentions et que le président est élu à l'unanimité pour un nouveau mandat de trois ans avec acclamations.**

Il félicite le président et lui rend la parole pour la suite des élections.

### **6.2 Du comité**

Le président reprend la parole pour remercier l'assemblée pour sa confiance et indique qu'il fera tout son possible pour s'en montrer digne.

Il déclare ensuite à l'assemblée que, le vice-président M. Claude LIECHTI a annoncé, il y a quelques temps déjà, qu'il ne souhaitait pas se représenter pour un nouveau mandat au sein du comité. Fidèle à la tradition du comité et aussi à une forme de tradition familiale, il a proposé une remplaçante en la personne de sa fille qui lui succède déjà à la tête de son entreprise.

Le président présente ensuite un rapide portrait de Mme Anne LIECHTI :

*Anne LIECHTI est née en 1986 à Payerne.*

*Elle y a grandi non loin de l'entreprise familiale, fondée par Claude Liechti, son père. Jusqu'à ses 20 ans elle a vécu dans la Broye où elle a étudié et réussi sa maturité gymnasiale.*



*En 2009, c'est à Fribourg qu'elle débute un Bachelor en gestion d'entreprise. Ensuite elle a travaillé à Lausanne, dans le milieu des « start-ups » et du marketing digital.*

*Puis elle a poursuivi à temps partiel un Master en Gestion d'entreprise, avec un focus en entrepreneuriat et innovation ; c'est à ce moment-là qu'elle a intégré l'entreprise familiale en 2013.*

*En 2020-2021, avec toujours cette même soif d'apprendre, elle s'engage dans un CAS spécifique à la branche automobile, à la ZHAW à Winterthur « Datenbasiertes Management im Autohaus ». Intriguée par le suisse allemand qu'elle souhaitait maîtriser, elle a vécu 6 ans à Berne ; aujourd'hui elle vit à Morat, à la frontière des deux langues.*

*Passionnée par le monde automobile, elle a déposé sa candidature auprès du comité auprès duquel elle s'est présentée lors de sa dernière réunion. Ses compétences, son parcours, son enthousiasme et sa jeunesse en font une candidate idéale pour préparer la relève au sein du comité.*

Le président indique ensuite à l'assemblée qu'à l'exception de Claude LIECHTI, qu'il remercie déjà pour ses près de 30 années d'engagement au sein de ce comité, les autres membres du comité se représentent pour une nouvelle législature.

Afin de ne pas être taxés de népotisme, il se tourne vers la salle pour savoir si d'autres membres souhaitent se porter candidats au comité ? Ce n'est manifestement pas le cas.

Le président rappelle que les membres ont eu l'occasion de découvrir un peu mieux les membres du comité grâce aux portraits qui ont été publiés dans les THEMAnews les semaines qui ont précédé la présente assemblée. Il propose donc d'élire en bloc les membres sortants du comité, ainsi qu'en remplacement de M. Claude LIECHTI, Mme Anne LIECHTI.

**Le président constate que sans opposition ni abstention, les membres du comité sont élus à l'unanimité.**

Il remercie l'assemblée pour la confiance ainsi témoignée et félicite Mme Anne LIECHTI pour son élection. Le secrétaire général lui remet une imposante gerbe de fleurs.

Le président informe ensuite l'assemblée d'une première historique :

Corinne De PASCALE a accepté, si elle était réélue, de reprendre, dès aujourd'hui, la vice-présidence de la section vaudoise de l'UPSA-Vaud. Elle devient ainsi la première femme à accéder à ce poste. Il la remercie pour son engagement passé et futur et invite l'assemblée à l'applaudir chaleureusement. Le secrétaire général lui remet une imposante gerbe de fleurs.

### **6.3 De l'organe de vérification des comptes**

Le président indique qu'à la suite de ce premier contrôle ordinaire (et non restreint) des comptes de l'association, le comité propose de renouveler le mandat de la Fiduciaire Intermandat SA à Lausanne, ceci afin de poursuivre le travail entamé cette année. En



confiant le mandat à la même société qui a débuté le contrôle, le comité est certain d'assurer la continuité de la démarche.

Le président fait procéder au vote

**Il constate que sans opposition ni abstention le mandat est renouvelé à l'unanimité auprès de la fiduciaire Intermandat SA pour l'exercice 2025.**

#### **6.4 Du secrétariat général**

En préambule, le président tient à souligner le professionnalisme et la qualité de l'accompagnement fourni par l'ensemble des collaborateurs du Centre Patronal tout au long de cette année particulièrement exigeante.

Que ce soit :

- Pour l'organisation des événements,
- Pour la disponibilité et l'efficacité du service comptable dans le cadre du contrôle ordinaire,
- Pour la formulation de propositions concrètes visant à stabiliser les finances de l'association
- Ou encore pour rédiger les nombreuses communications qui ont jalonné cet exercice,

Tous les collaborateurs, ont su faire preuve d'un engagement constant, sous l'impulsion du secrétaire général.

En reconnaissance de cette collaboration exemplaire, le Comité propose à l'assemblée de renouveler sa confiance au Centre Patronal pour la poursuite de son mandat.

**Le mandat du Centre Patronal est renouvelé à l'unanimité des membres présents avec applaudissements.**

#### **6.5 Elévation de Claude LIECHTI au rang de membre d'honneur**

Le président rend ensuite hommage à M. Claude LIECHTI en ces termes :

*Claude LIECHTI a décidé de ne pas renouveler son mandat à la veille de sa 30<sup>ème</sup> année de bons et loyaux services en faveur de notre profession.*

*Il a en effet pris ses fonctions au sein de notre comité en 1996.*

*Claude Liehti ? C'est avant tout l'élégance discrète d'un bâtisseur de l'automobile vaudoise.*

*Il fait partie de ces figures qui, à force de constance, de vision et de passion, finissent par incarner une profession tout entière.*



*Entrepreneur déterminé, homme de terrain et pilier reconnu du secteur automobile romand, il incarne depuis plus de quarante ans une manière exigeante et humaine de concevoir son métier.*

*En 1983, animé par une ambition tranquille mais résolue, il fonde le Garage du Pavement à Payerne, sur les fondations d'un site construit par son propre père.*

*Trois collaborateurs partagent alors cette aventure entrepreneuriale naissante. Rapidement, le sérieux, la qualité du service et une lecture fine des attentes du marché permettent à l'entreprise de s'imposer comme une adresse de confiance.*

*Le choix stratégique de représenter les marques Toyota et Mercedes-Benz s'avère visionnaire : il imprime à l'enseigne une double exigence – celle de la fiabilité japonaise et de l'excellence allemande – que Claude Liechti traduira, année après année, dans chaque geste de son entreprise.*

*Le nom de Liechti Automobiles SA, adopté en 2016, marque à la fois la maturité d'un projet et son renouvellement. C'est aussi le symbole d'une transmission en douceur vers la nouvelle génération : les enfants de Claude – Alexandre, Anne, Maxime et Olivia – s'engagent progressivement dans l'entreprise familiale, perpétuant l'esprit et les valeurs fondatrices tout en insufflant une énergie nouvelle.*

*La croissance est au rendez-vous. En 2018, un deuxième site est intégré, renforçant encore la présence régionale de l'entreprise. En 2024, Liechti Automobiles SA aligne une quarantaine de collaborateurs sur deux sites modernes et accueillants, où technologie, service et proximité client vont de pair.*

*Mais l'action de Claude Liechti ne se limite pas à l'entreprise. Dès 1996, il met ses compétences et sa rigueur au service de la communauté professionnelle en intégrant le comité de l'UPSA Vaud. Depuis 2004, il y occupe la double fonction de vice-président et président de la Commission Technique, qu'il assume avec une constance exemplaire. Interlocuteur reconnu du Service des Automobiles, il a su entretenir un dialogue constructif avec les autorités, dans l'intérêt de la profession. Il a également joué un rôle clé dans l'accueil et l'intégration de nouveaux membres, contribuant à renforcer la cohésion et l'ouverture de l'organisation.*

*Homme de réseau autant que d'atelier, Claude Liechti est resté fidèle à ses racines, à sa région et à une idée exigeante du métier de garagiste. Sa présence assidue aux Journées des Garagistes et aux Assemblées Générales de l'UPSA Suisse est le reflet d'un engagement profond envers la branche.*

*Claude Liechti, c'est finalement l'alliance rare entre le bon sens entrepreneurial, le sens du collectif et l'élégance discrète d'un homme qui a su bâtir, durer, transmettre. Son empreinte est tangible, dans les infrastructures qu'il a développées, dans les équipes qu'il a formées, et dans la confiance que lui témoignent ses pairs, ses clients, sa famille. Une figure de référence, tout simplement.*

*Pour cette raison le comité a décidé, Cher Claude, de te faire membre d'honneur de l'UPSA-Vaud et t'a recommandé auprès de l'UPSA-Suisse afin que te soit remis le pin's d'or de ceux qui ont fait l'automobile dans ce pays.*



Le président procède, au nom du Comité, à la remise d'un diplôme de reconnaissance ainsi que d'un cadeau à M. Claude LIECHTI, en signe de gratitude sincère pour l'ensemble de son engagement et des actions qu'il a accomplies au service de l'UPSA et de sa section vaudoise.

## **7. Modifications statutaires**

Le président passe ensuite la parole au secrétaire général qui indique que les propositions de modifications statutaires, accompagnées d'un rapport explicatif ont été envoyés aux membres avec la convocation.

Il part du principe que tout le monde a pu en prendre connaissance dans les délais impartis.

Il rappelle que la modification principale porte sur l'inscription formelle dans les statuts de la compétence de l'assemblée générale de ratifier la convention collective de travail et ses avenants, notamment ceux relatifs aux salaires, conformément aux dispositions du Code des obligations.

Une autre modification importante consiste à intégrer dans les buts de l'association la défense « de la mobilité en général ». Cette formulation vise à renforcer la reconnaissance de l'association en tant qu'interlocutrice privilégiée des autorités et institutions, et à élargir son champ de consultation dans ce domaine stratégique.

Les autres modifications proposées concernent la mention d'YMECA après chaque occurrence des termes « Centre de formation professionnelle de l'UPSA-Vaud », des ajustements de renvois à des numéros d'articles et des corrections orthographiques.

Il demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

Le président soumet au vote en bloc les modifications statutaires.

**A l'unanimité, l'assemblée accepte les modifications statutaires telles qu'elles ont été envoyées avec la convocation.**

Le président indique que ces modifications entrent immédiatement en vigueur.

## **8. Message de l'UPSA-centrale**

Le président passe la parole à M. Dominique KOLLY, Vice-président et membre du comité directeur de l'UPSA-Suisse qui apporte le traditionnel message de la Centrale.

Au cours de son allocution, M. Dominique KOLLY revient sur la séparation d'un commun accord entre le comité central et le président M. Thomas HURTER. Il regrette le peu de présence des membres de l'UPSA-Vaud à l'assemblée générale et rappelle que c'est bien l'union de ses membres qui fait la force d'une association en particulier lorsque les temps sont difficiles et incertains.

Enfin, il se réjouit de la présence de Mmes De PASCALE et LIECHTI au comité vaudois et leur souhaite pleins succès dans leur nouvelle fonction.

Le président le remercie pour ses propos toujours très appréciés, pour sa fidélité aux assemblées de la section vaudois et surtout pour sa promptitude puisqu'il a été le premier à s'inscrire aux événements de ce jour !

Il passe ensuite la parole à M. Pascal CHATAGNY, chef du service vaudois des automobiles et de la navigation.

### **9. Présentation du SAN par Pascal CHATAGNY, chef du service**

M. Pascal CHATAGNY remercie le comité de lui laisser l'occasion de présenter les dernières nouveautés du SAN. Il exprime également sa reconnaissance pour l'excellente collaboration entretenue de longue date entre les deux institutions, et qu'il souhaite poursuivre et renforcer à l'avenir, malgré les changements à venir. Il procède ensuite sa présentation dont un exemplaire est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Le président le remercie chaleureusement et lui remet une petite attention symbolique, en signe d'amitié et pour faire fleurir encore davantage la collaboration entre le SAN et l'UPSA Vaud.

### **10. Divers et propositions individuelles**

En l'absence de propositions déposées dans le délai statutaire, le président demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole. Ce n'est pas le cas.

Il invite les participant à prendre note des prochains événements de l'UPSA-Vaud affichés à l'écran et remercie une fois encore les sponsors.

## 11. Clôture de la partie statutaire

Le président remercie l'assemblée pour sa confiance et l'invite à passer dans le patio d'YMECA pour la partie récréative. Il indique que celle-ci aura lieu en deux temps et deux endroits : pour l'apéritif et les discours officiels, les membres sont priés de descendre dans le jardin ombragé d'YMECA. Ils pourront ensuite passer à l'étage et rejoindre la cafétéria où sera servi le repas.

Sur ces indications, il lève la séance et clôt la partie statutaire.

Paudex, le 28 juillet 2025

Pour le procès-verbal :



Nicolas LEUBA  
Président

Annexe au procès-verbal :

- Présentation du chef du SAN, Pascal CHATAGNY